

Royaume du Maroc



Direction des Études  
et des Prévisions financières

**Bilans succincts des réalisations  
du Ministère de l'Économie et des Finances  
1996-1998**

**Décembre 1998**

**Document de travail n° 36**

## Bilan 1996

L'année 1996 a été, pour l'économie nationale, l'année de la croissance et de l'amélioration des indicateurs économiques et financiers. L'économie nationale a enregistré une croissance à deux chiffres suite à une excellente campagne agricole marquée par une récolte céréalière record. Cette reprise de l'activité économique a concerné, en plus du secteur agricole, les secteurs du tourisme, du bâtiment et travaux publics et certaines branches industrielles.

Le pays a également réalisé des progrès en matière de stabilisation macro-économique et de consolidation des équilibres internes et externes. C'est ainsi que le profil des finances publiques s'est nettement amélioré par rapport à 1995. Le déficit budgétaire hors privatisation a reculé sensiblement par rapport à 1995 du fait de la croissance plus rapide des recettes par rapport aux dépenses, occasionnant, par là même, une nette amélioration de l'épargne budgétaire.

La situation des échanges extérieurs s'est caractérisée par un repli du déficit commercial par rapport à 1995 et par une amélioration du taux de couverture des importations par les exportations. Cette évolution, conjuguée à un accroissement important des recettes touristiques et une reprise des transferts des RME, a permis de réduire le déficit du compte courant de la balance des paiements à moins de 0,1% du PIB en 1996.

La politique monétaire prudente a permis de contenir l'inflation au niveau de 3% en 1996 contre 6,1% en 1995.

Les investissements extérieurs, qui se sont maintenus à leur niveau de 1995, connaîtront un développement important avec la réalisation de projets de grande envergure suite à la signature en 1996 de contrats d'investissement avec de grands groupes internationaux.

Elle s'est caractérisée également par la poursuite du processus de désengagement de l'Etat des secteurs productifs et par l'ouverture des secteurs des infrastructures au financement privé.

L'année 1996 a vu la signature avec l'Union Européenne d'un accord de pêche et d'un accord d'association instituant un partenariat dans les domaines économique, financier, social et culturel en vue d'aboutir, à l'horizon 2010, à l'établissement d'une zone de libre échange. Ce partenariat sera soutenu par un dialogue politique en vue d'établir des liens durables de solidarité et de contribuer à la stabilité et à la sécurité en Méditerranée.

Les progrès réalisés en matière de reprise de l'activité économique et de stabilisation des équilibres macro-économiques sont le résultat des politiques appropriées menées par les pouvoirs publics. Un certain nombre d'actions ont été entreprises en 1996 visant l'amélioration des finances publiques, la promotion de l'investissement et de l'emploi, la modernisation et le développement du secteur financier, la réforme des entreprises publiques, et la poursuite du désengagement de l'Etat.

## 1. L' 'amélioration des finances publiques

En vue de consolider les équilibres financiers et d'améliorer le profil des finances publiques, il a été procédé au renforcement de la discipline budgétaire à travers une plus grande rationalisation des dépenses publiques, une gestion active de la dette et l'adoption d'un train de mesures pour accroître les recettes de l'Etat. Cette amélioration des finances publiques a permis à l'Etat de maintenir un niveau d'investissement relativement important et de lancer le premier programme des priorités sociales dont l'objectif est de mettre à niveau le monde rural en matière d'enseignement, de santé et d'équipements socio-économiques. De même, une révision des finances des collectivités locales a été menée avec la réforme du système fiscal des collectivités locales, la réorganisation du Fonds d'Equipement Communal et l'établissement de critères destinés à rationaliser la répartition de la part du produit de la TVA revenant aux collectivités locales.

## 2. L' a promotion de l'investissement et de l'emploi

L'année 1996 a été marquée par un ensemble d'actions visant à promouvoir l'investissement et l'emploi avec la mise en application de la charte de l'investissement, la modernisation de l'environnement juridique des entreprises avec l'adoption du code de commerce, de la nouvelle législation sur les sociétés anonymes, et de la loi sur les tribunaux de commerce. Elle s'est distinguée aussi par l'assainissement du climat social avec la signature du gentlemen's agreement et de l'accord tripartite (Gouvernement-patronat-syndicats) qui jette les bases d'une politique sociale à long terme et instaure des mécanismes de dialogue et de négociation collective, et par la protection du secteur productif de la concurrence déloyale et de la contrebande à travers la campagne d'assainissement.

## 3. L' a modernisation et le développement du secteur financier

En vue de soutenir une croissance économique élevée et de renforcer le niveau des investissements, la réforme du secteur financier a été accélérée avec les mesures visant à libérer des ressources supplémentaires, à moindre coût, au profit des entreprises. Les actions entreprises dans ce cadre ont porté sur la mise en place d'un marché de change, la restructuration du secteur des assurances, l'élaboration d'un programme d'action en vue de développer l'épargne institutionnelle.

Par ailleurs, la réforme de la Bourse des Valeurs de Casablanca a été parachevée par l'amélioration de la transparence, de la sécurité et de la liquidité du marché des capitaux, la création d'un cadre favorable à la mobilisation de l'épargne avec l'élargissement et le réaménagement du marché des adjudications, et la mise en place de nouveaux instruments financiers.

## 4. L' a réforme des entreprises publiques et le désengagement de l'Etat

La réforme des entreprises publiques s'est poursuivie en 1996 par le développement de la contractualisation des relations entre l'Etat et les entreprises publiques et l'application des plans de restructuration de certaines entreprises publiques et l'amélioration de leur gestion.

Par ailleurs, il a été procédé à la préparation d'une réforme du contrôle financier visant à adapter ce type de contrôle à l'évolution de l'environnement socio-économique des entreprises, à dynamiser le rôle des conseils d'administration et à responsabiliser davantage les dirigeants de ces entités.

Concernant le désengagement de l'Etat, plusieurs opérations ont été initiées en 1996 en vue de l'extension du champ d'intervention du secteur privé aux domaines des infrastructures, et de la déréglementation des secteurs des télécommunications et des transports.

## 5. Orientations court et moyen terme

Pour accélérer la croissance économique, développer l'emploi et réduire les disparités sociales et régionales, l'action de l'Etat pour les années à venir sera axée sur les priorités suivantes :

- Réussir le pari de l'intégration de l'économie marocaine au marché mondial et la préparer à l'instauration de la zone de libre échange avec l'Union Européenne.
- Favoriser le développement du secteur privé par la poursuite de l'action de modernisation du cadre juridique des affaires et par le recentrage du rôle de l'Etat sur les missions de régulation et de réalisation des investissements en matière de développement du capital humain et des infrastructures économiques.
- Relever le taux d'investissement et accroître l'épargne nationale pour atteindre un niveau de croissance élevée en vue de réduire le chômage et d'améliorer le bien-être de la population.
- Renforcer la stabilité du cadre macro-économique à travers la maîtrise du déficit budgétaire, de l'inflation et des équilibres externes.
- Engager la réforme de l'administration en vue d'adapter ses structures et ses modes d'intervention au nouveau rôle de l'Etat.

## Bilan 1997

L'année 1997 a été marquée par la consolidation des équilibres intérieurs et extérieurs et l'amélioration des indicateurs économiques et financiers. Ces performances ont été enregistrées malgré le recul de l'activité économique, mesurée par la croissance du Produit Intérieur Brut, de 2% sous l'effet d'une mauvaise campagne agricole. Hors agriculture, le PIB s'est accru de 3,3% confirmant le bon comportement des autres secteurs économiques notamment les mines, les bâtiments et travaux publics, le tourisme et certaines branches industrielles.

Le pays a réalisé des progrès en matière de stabilisation du cadre macro-économique. C'est ainsi que le profil des finances publiques au terme de l'exercice 1996-97 s'est nettement amélioré par rapport à l'exercice précédent. Le déficit budgétaire a reculé sensiblement se situant autour de 2,1% du PIB du fait de la croissance plus rapide des recettes par rapport aux dépenses.

La situation des échanges extérieurs s'est caractérisée par un repli du déficit commercial par rapport à 1996 et par une amélioration du taux de couverture des importations par les exportations. Cette évolution favorable a permis de réduire le déficit du compte courant de la balance des paiements à moins de 0,3% du PIB en 1997. La maîtrise relative des comptes extérieurs, qui a contribué à la stabilité des taux de change, a permis de réduire la dette extérieure et de renforcer les réserves de change pour atteindre en 1997 près de 4,5 mois d'importations de biens et services.

L'encours de la dette extérieure a été ramené de 59% en 1996 à 57% du PIB en 1997. Ce résultat a été obtenu en partie grâce aux mécanismes mis en place avec la France et l'Espagne pour convertir une partie des dettes en investissements, et au paiement par anticipation d'une partie de la dette onéreuse.

La politique monétaire prudente conjuguée à la baisse des prix des produits alimentaires et à la stabilité des taux de change a permis de contenir l'inflation au niveau de 1% en 1997 contre 3% en 1996 et 6,1% en 1995.

Les investissements extérieurs ont presque triplé par rapport à leur niveau en 1996 pour atteindre le chiffre record de 12,34 milliards de dirhams. Cette performance, qui témoigne de la confiance que porte les investisseurs étrangers à notre économie, est le fruit des efforts consentis par les pouvoirs publics pour améliorer l'environnement de l'investissement et mettre en valeur les atouts de l'économie marocaine. Les principales opérations en matière d'investissements étrangers ont concerné les secteurs de l'énergie électrique, du raffinage du pétrole, du tourisme et des banques.

L'année 1997 s'est caractérisée également par la poursuite du processus de désengagement de l'Etat des secteurs productifs et par l'ouverture des secteurs des infrastructures au financement privé. Au terme de l'année 1997, les recettes de privatisation ont atteint le niveau record de 5 milliards de dirhams grâce aux opérations de cession au privé de la SAMIR, la SCP et la SONASID.

Elle s'est distinguée également par une intense activité boursière imputable essentiellement à l'engouement pour les OPCVM qui sont parvenues à drainer quatre fois plus d'épargne qu'en 1996.

La stabilisation des équilibres macro-économiques et l'amélioration des principaux indicateurs sont le résultat des politiques appropriées menées en 1997 par les pouvoirs publics et visant l'amélioration des finances publiques, la modernisation et le développement du secteur financier, la mise à niveau de l'économie, la réforme des entreprises publiques, et la poursuite du désengagement de l'Etat.

## 1. L'assainissement des finances publiques

En vue d'améliorer les équilibres financiers et le profil des finances publiques, il a été procédé à la consolidation de la pression fiscale et au renforcement de la discipline budgétaire.

En matière de recettes, plusieurs mesures ont été prises pour renforcer la transparence des transactions commerciales, mettre à niveau les bilans des sociétés et consolider le recouvrement. Des réformes ont été également engagées en vue de simplifier les procédures douanières et d'harmoniser la politique tarifaire avec les engagements du Maroc vis à vis de l'Organisation mondiale du Commerce. Un projet de code des douanes a été élaboré afin de doter les opérateurs économiques d'un cadre juridique, transparent et efficace. En outre, les instruments de prévision ont été développés en vue d'améliorer la fonction d'éclairage nécessaire au nouveau rôle régulateur de l'Etat.

Pour la rationalisation des dépenses, les actions entreprises ont concerné essentiellement la préparation des réformes liées au parc automobile de l'Etat, au redéploiement des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales et à la Loi organique des Finances. Il a été procédé aussi au lancement des études relatives à la réforme de l'Administration publique, à la normalisation des dépenses publiques et à la conception d'un système de gestion intégrée des dépenses ont été lancées.

L'amélioration de la situation des finances publiques a permis à l'Etat de renforcer son programme d'investissement, de revaloriser les pensions de retraite civiles et militaires et de confirmer la priorité donnée au social en allouant aux départements sociaux plus de 40% du Budget général au titre de la Loi de Finances 1997-98. Elle lui a également permis de poursuivre l'exécution du premier programme des priorités sociales dont l'objectif est de mettre à niveau le monde rural en matière d'enseignement, de santé et d'équipements socio-économiques et d'accorder une attention particulière au développement des provinces du Nord.

## 2. La modernisation et le développement du secteur financier

Pour soutenir une croissance économique élevée et accroître le niveau des investissements, la réforme du secteur financier a été accélérée en 1997. C'est ainsi que la libéralisation de la réglementation des changes s'est poursuivie au profit des opérateurs économiques et des étrangers résidents.

Le plan d'action pour le développement de l'épargne institutionnelle a été lancé avec l'adoption d'un calendrier de libéralisation des tarifs d'assurance, et la préparation d'un certain nombre de réformes liées au code des assurances, aux régimes de retraite et au marché hypothécaire. Enfin, la réforme de la Bourse des valeurs s'est matérialisée en 1997 par la création du dépositaire central Maroclear, la création d'un second marché boursier réservé aux entreprises moyennes et d'un système de cotation électronique.

### 3. L a mise à niveau de l'économie

Un programme de mise à niveau de l'économie a été élaboré. Ce programme vise l'amélioration des infrastructures de base, le développement de l'infrastructure technologique, le relèvement du niveau de la formation de base et de la formation continue, le renforcement des associations professionnelles et la mise en place d'un système approprié de financement des investissements destinés à la modernisation et à la restructuration de l'appareil productif. Ce système comporte un fonds de garantie destiné à faciliter l'accès des PME/PMI au financement bancaire, des conditions de crédit avantageuses pour le financement des programmes de mise à niveau des entreprises et un dispositif de financement en quasi-capital pour consolider les fonds propres des entreprises.

### 4. L a réforme des entreprises publiques et le désengagement de l'Etat

La réforme des entreprises publiques s'est poursuivie en 1997 par le développement de la contractualisation des relations entre l'Etat et les entreprises publiques, la restructuration de certaines entreprises publiques, la modernisation de leurs outils de gestion et la mise en place de moyens d'évaluation de leurs performances.

Par ailleurs, il a été procédé à la préparation d'une réforme du contrôle financier visant à adapter ce type de contrôle à l'évolution de l'environnement socio-économique des entreprises.

L'année 1997 s'est également caractérisée par l'accélération du processus de désengagement de l'Etat et le lancement du programme de déréglementation, de démonopolisation et de développement des concessions visant l'extension du champ d'intervention du secteur privé aux domaines des infrastructures. Les principaux secteurs concernés par ce programme sont les télécommunications, la production et la distribution d'eau et d'électricité, le transport routier, les autoroutes et les parcs industriels.

### 5. Orientations à court et moyen terme

En vue de réaliser une croissance forte et durable, de développer l'emploi et de réduire les disparités sociales et régionales, l'action de l'Etat pour les années à venir sera axée sur les priorités suivantes :

- Mieux intégrer l'économie marocaine au marché mondial et la préparer à l'instauration de la zone de libre échange avec l'Union Européenne en accélérant les réformes structurelles, en mettant en œuvre le programme de mise à niveau de l'économie nationale, et en développant la fonction d'éclairage des choix stratégiques de l'Etat.

- Favoriser le développement du secteur privé, qui doit devenir le moteur de la croissance économique et sociale, par la poursuite de l'action de modernisation du cadre juridique des affaires, le développement des privatisations et par le recentrage du rôle de l'Etat sur les missions de régulation et sur la réalisation des investissements en matière de développement du capital humain et des infrastructures économiques.
- Promouvoir l'investissement en vue de relever le taux d'investissement à 25% du PIB d'ici 2001. Dans ce but, il sera procédé, en plus de la poursuite de la modernisation de l'environnement juridique et judiciaire des entreprises, à la réforme du marché foncier et la mise en place d'une stratégie de promotion des investissements étrangers à même de favoriser l'émergence de pôles sectoriels de développement.
- Maîtriser le déficit budgétaire en le ramenant à moins de 1,5% du PIB à l'horizon 2000 en vue de réduire le poids de l'endettement public interne et externe et de libérer des ressources financières supplémentaires au profit du secteur privé. Cette maîtrise du déficit serait obtenue en élargissant l'assiette fiscale, en révisant le système des exonérations, en mettant en place le code de recouvrement et en renforçant le dispositif de contrôle fiscal en moyens humains et matériels. Elle se ferait également par la rationalisation des dépenses à travers la normalisation budgétaire, la programmation pluriannuelle des dépenses publiques, un meilleur ciblage des investissements et une meilleure maîtrise de l'évolution de la masse salariale de l'Etat .
- Développer le secteur financier en poursuivant la libéralisation de la réglementation des changes en vue d'évoluer à terme vers la convertibilité totale du dirham, en continuant les efforts d'assainissement et de réforme du secteur des assurances, en améliorant les équilibres des régimes de retraite, en créant un marché hypothécaire et en développant l'épargne institutionnelle.
- Assainir les entreprises publiques en les restructurant et en améliorant leur gouvernance et accélérer le désengagement de l'Etat des secteurs productifs en élargissant la liste des entreprises privatisables, en simplifiant les procédures de privatisation et en mettant en place un cadre institutionnel facilitant l'octroi des concessions au secteur privé.
- Engager la réforme de l'administration en vue d'adapter ses structures et ses modes d'intervention au nouveau rôle de l'Etat et d'en faire un outil efficace au service du développement.

## Bilan 1998

L'année 1998 fût l'année de reprise de l'activité économique, de la poursuite de politiques macro-économiques appropriées et de la consolidation des équilibres fondamentaux. C'est l'année où se sont poursuivis la modernisation et le développement du secteur financier ainsi que la réforme du secteur public et l'amélioration de l'environnement de l'entreprise et du climat des affaires.

L'activité économique s'est développée à un rythme de 6,7% suite notamment à une campagne agricole moyenne et à l'évolution des activités non agricoles à un rythme supérieur à la croissance moyenne des cinq dernières années. Cette croissance a été réalisée malgré un environnement international dominé par les turbulences financières et économiques qui ont secoué l'Amérique et l'Océanie après avoir submergé l'Asie du sud-est, le Japon et ensuite l'Amérique latine et la Russie.

Les équilibres macro-économique ont été consolidés en 1998, en l'occurrence le déficit budgétaire et celui du compte courant de la balance des paiements.

La maîtrise du déficit budgétaire et la modernisation de son mode de financement ainsi que la politique monétaire orthodoxe suivie ont aidé à contenir l'inflation à un niveau ne dépassant pas 3%. Ce niveau aurait été plus élevé si la hausse de la consommation des ménages n'avait pas été accompagnée d'une baisse des cours internationaux aussi bien des matières premières que des produits manufacturés.

### 1. Finances publiques

L'exercice 1997-1998 s'est traduit, en ce qui a trait aux finances publiques, par un déficit budgétaire de l'ordre de 3% du PIB en dépit d'une évolution des recettes de privatisation beaucoup moins favorable que celle prévue par la Loi de Finances et de la revalorisation des salaires dans le cadre du dialogue social.

L'assainissement des finances publiques s'est poursuivi en 1998 par la promulgation d'une nouvelle loi organique des finances. La révision de l'ancienne loi organique des finances a visé notamment son harmonisation avec la Constitution, la suppression des budgets annexes et la rationalisation de la gestion des comptes spéciaux du Trésor. L'assainissement des finances publiques a concerné également le renforcement des contrôles et l'amélioration des conditions de recouvrement, ainsi que la mise à niveau des bilans et la contribution libératoire pour inaugurer une nouvelle ère fondée sur la transparence.

Ce souci de transparence a été également à l'origine de la refonte du décret relatif aux marchés publics qui a permis d'intégrer d'importantes améliorations et innovations en vue de rationaliser et de mieux contrôler les dépenses de l'Etat. La rationalisation des dépenses s'est concrétisée par des mesures telles que la réforme du parc automobile de l'Etat et l'initiation d'études afférentes à la réforme de l'administration publique, à la normalisation des dépenses publiques et à la gestion intégrée des dépenses.

Par ailleurs, des actions de développement des instruments de prévision et d'éclairage des politiques économiques ont été initiées.

## 2. Secteur extérieur

En matière de relations avec l'extérieur, la réglementation douanière a été amendée pour y intégrer les normes et standards internationaux. C'est ainsi que la valeur en douane a été adoptée, le code des douanes révisé et les procédures de dédouanement simplifiées.

En outre, pour rendre plus dynamiques les régimes économiques en douane et assainir leur situation, des mesures ont été prises pour apurer les comptes échus et non régularisés. Ceci s'est traduit par la réduction de ces comptes dans des proportions importantes.

En matière de réglementation du change, la simplification des procédures de règlement avec l'étranger a été accompagnée du renforcement du dispositif de surveillance des équilibres extérieurs.

Pour ce qui est des performances commerciales, l'année 1998 s'est soldée par une légère détérioration du déficit commercial qui est attribuable surtout à la forte progression des importations liées à l'investissement et au tassement des exportations de l'Office Chérifien des Phosphates et des exportations alimentaires. Cette dégradation a été toutefois compensée par un bien meilleur comportement des transferts et des recettes voyages, ce qui s'est traduit par un déficit du compte courant ne dépassant pas 0,5% du PIB. Ce faible niveau de déficit a permis de réduire l'encours de la dette extérieure et de renforcer les réserves de change qui représentent l'équivalent de 5 mois d'importations de biens et services.

La maîtrise des déficits fondamentaux, associée à la poursuite de la politique de désendettement et de reconversion de la dette bilatérale avec la France et l'Espagne, a fait que l'encours de la dette extérieure du Trésor est passé de 58,3% en 1997 à environ 55% en 1998.

## 3. Secteur financier

Pour faciliter davantage les conditions de financement de l'économie et accroître l'investissement, la modernisation et le développement du secteur financier ont été renforcés notamment à travers l'adoption, par la Bourse des Valeurs, de normes internationales et le renforcement du contrôle du marché financier par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et l'institution du Dépositaire Central «Maroclear».

En matière de financement de l'économie, un Fonds de Dépollution Industrielle a été mis en place et des discussions avec l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement sont à un stade avancé pour instituer deux fonds de garantie de la mise à niveau. De plus, des accords ont été signés entre la Caisse Centrale de Garantie et le Groupement Professionnel des Banques du Maroc en ce qui concerne la garantie des crédits destinés au financement des projets d'investissement, au cautionnement pour faciliter l'accès des entreprises marocaines aux marchés extérieurs et la garantie des crédits pour la mise à niveau des PME/PMI.

Quant aux conditions de financement, la concurrence bancaire a abouti à la détente des taux d'intérêt de 1 point et le volume des transactions traitées à la Bourse des Valeurs de Casablanca a pratiquement doublé. Cette bonne performance, qui a fait de la place de Casablanca la deuxième place au niveau du monde arabe après celle de Qatar, est le résultat surtout de la fulgurante ascension des OPCVM qui sont arrivés à drainer 26,35 milliards de dirhams d'épargne collective contre 10,64 milliards de dirhams en 1997.

#### 4. Secteur public

La poursuite de la réforme du secteur public en 1998 visait notamment l'amélioration de l'allocation des ressources, la prise en charge par le privé d'investissements en infrastructures et une meilleure gouvernance des entreprises et établissements publics.

Les actions menées ont concerné la dynamisation des organes de gestion et de contrôle et leur responsabilisation, le soutien à l'assainissement et à la restructuration financière et opérationnelle, la participation du privé à la production de l'électricité, l'extension du système de gestion déléguée de l'eau et de l'électricité, la transformation du statut juridique de certaines entités publiques en sociétés anonymes et la création de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT).

#### 5. Mise à niveau de l'économie et amélioration de l'environnement des affaires

En vue de préparer l'intégration, dans de meilleures conditions, de l'économie nationale à l'économie mondiale, un programme de mise à niveau a été élaboré afin d'accompagner la mise à niveau technologique de l'entreprise, de garantir le financement des PME/PMI et de rehausser le niveau de qualification de la main d'œuvre. Ce programme entend également assurer l'infrastructure de base répondant aux normes internationales en même temps qu'une formation professionnelle à même de répondre aux exigences du marché.

Pour ce qui est de l'amélioration de l'environnement des affaires, la libéralisation totale des mouvements des capitaux étrangers a été achevée, des tribunaux de commerce ont été créés et des juges spécialisés ont été formés. En outre, diverses conventions de non double imposition des investissements ont été signées.

Quant à la simplification des procédures administratives, une étude en cours de réalisation devra aboutir à la mise en place d'une agence unique de promotion de l'investissement. Concernant le marché du travail, un projet de code du travail, qui introduit la flexibilité nécessaire en matière d'embauche et garantit les intérêts bien compris de tous, a été élaboré.

## 6. Orientations futures

Pour garantir un développement durable, créer des emplois et réduire les disparités sociales et spatiales, les actions à venir devraient rehausser le niveau de croissance à 6% en l'an 2003, consolider davantage les équilibres fondamentaux en ramenant le déficit budgétaire et celui du compte courant à environ 1% du PIB à l'horizon 2003. Ceci devrait être accompagné d'une progression conséquente de l'épargne et de l'investissement et d'un niveau d'inflation proche de celui de nos partenaires. Ces actions se rapporteront à :

- l'accélération des réformes structurelles en vue de mettre à niveau l'économie dans un contexte d'ouverture et d'amener le privé à jouer un rôle moteur dans le développement économique du pays.
- le développement de l'épargne et de l'investissement dont les taux devraient atteindre respectivement 24% et 25% à l'horizon 2003 pour soutenir la croissance et la création d'emplois.
- une meilleure maîtrise du déficit budgétaire afin de développer les capacités d'autofinancement de l'Etat. La maîtrise du déficit sera réalisée à travers l'élargissement de l'assiette fiscale, la réduction des exonérations, le renforcement du contrôle fiscal et la mise en œuvre du code de recouvrement. Elle le sera également moyennant la rationalisation des dépenses en procédant à leur normalisation, à leur programmation pluriannuelle, à leur meilleur ciblage et à la maîtrise de la masse salariale.
- la poursuite de la libéralisation et du développement du secteur financier notamment en adoptant une loi sur le marché hypothécaire, et la continuation de la modernisation et la restructuration du secteur des assurances tout en mettant en place un nouveau code des assurances.
- la poursuite de l'assainissement et la rénovation des entreprises et établissements publics en redimensionnant et restructurant le portefeuille de l'Etat et en réformant le contrôle financier. Parallèlement, les opérations de privatisation seront poursuivies et la législation en vigueur en la matière sera refondue.
- le développement des instruments de prévision en vue d'apporter l'éclairage des politiques économiques dans un contexte d'ouverture progressive de l'économie nationale.